Vol. XXXIII — Saint-Boniface, Manitoba, 27 Avril 1904. — No. 24

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis .....$1.00 par année
Europe ... 2.00

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne ....12 cents
Chaque insertion subséquente .... 6 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et décès seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (hors le Canada) sont reçues exclusivement à la LIBRAIRIE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LA GUERRE

Après les désastres de la semaine dernière, les Russes reprennent de nouveau confiance. On redouble d'activité. Un successeur à MaKaroff est en route pour Port Arthur. C'est l'amiral Skrydloff, un marin d'une valeur et d'une bravoure à toute épreuve. De son côté, le général commandant les forces de terre, le vaillant Kuropatkin, se dit prêt à commencer les hostilités contre les Japonais sur la rivière Yalu.

***

Paris.—Pendant que Russes et Japonais concentrent de formidables forces qui seront incessamment jetés les unes contre les autres, la diplomatie ne désespère pas d'amener les parties belligérantes à s'entendre pour mettre fin à cette guerre qu'elle aurait pu peut-être empêcher d'éclater.

Des échanges de vue auraient en lieu ces derniers temps entre plusieurs gouvernements dans le but d'examiner si une offre de méditation entre la Russie et le Japon aurait quelques chances d'aboutir. Parmi les gouvernements qui auraient tenté des démarches dans ce sens, il faut citer ceux de Paris, de Londres et de Washington, c'est-à-dire les puissances neutres le splus directement intéressées dans le conflit.

En Allemagne même, une partie de l'opinion publique est favorable à l'idée d'une médiation, et l'officieuse "Gazette de l'Allemagne du Nord" a fait en faveur d'une cessation d'hostilités à la suite d'une entente établie sur des bases raisonnables, une vive campagne qui a été accueillie favorablement par une partie du public allemand et qui a même un certain retentissement dans les divers milieux diplomatiques.

Malheureusement l'idée d'une médiation n'aura pas beaucoup de succès en Russie, si nous en jugeons par les nouvelles de l'empire des tzars, que nous apportent les journaux d'Europe. La Russie entend mener jusqu'au bout cette guerre qu'elle n'a pas desirée et qu'elle eut voulut éviter, mais une fois ses armements faits et les hostilites commencées, en présence des outrages subis, elle entend profiter de tous les avantages que lui offrent la témérité du Japon et l'imprudence des puissances qui ont engagé son adversaire dans cette folle aventure.

Tel est le langage que tiennent tous les journaux russes; et ils ajoutent: "La Russie ne veut ni recommencer les fautes autrefois commises, ni laisser la diplomatie étrangère amoindrir au profit d'autres puissances le bénéfice des résultats conquis par elle au prix des dures épreuves et du sang de ses soldats."

L'EAU

La rivière Rouge a monté considérablement, sur la fin de la semaine dernière. Norwood a été en partie inondé; les rues Notre Dame et Lombard, à Winnipeg ont aussi été inondées sur une couple de cents pieds.

A Saint-Boniface, on a dû organiser un service de canots pour se rendre à l'Hôpital et à Norwood. L'eau s'est retirée heureusement et n'a pas causé de dommages sérieux.

La débâcle était intéressante à voir, samedi soir. Les ponts étaient couverts de spectateurs.

Le feu de Toronto

Toronto a été ravagé par un incendie sans précédent dans son histoire.

[illegible]

a été détruit de fond en comble.

Tous les édifices entre les rues Wellington et Front, sur une étendue de plusieurs arpents sont la proie des flammes.

Pour comble de malheur les pompes à incendie ne fonctionnaient pas et l'eau a manqué.

Le quartier incendié comprend nombre de bâtisses d'une grande importance.

On a fait venir du secours des villes environnantes: de Hamilton, Kingston, etc. Mais les efforts des pompiers pour combattre l'incendie ont été presque nuls, par suite du manque d'eau.

Les dommages se chiffrent à plus de douze millions de dollars.

Le Pensionnat de Saint-Boniface

Le Pensionnat de Saint-Boniface, dirigé par les RR. Sœurs de Jésus-Marie, a donné, dimanche soir une jolie séance, dont les recettes serviront à décorer la nouvelle chapelle.

On a apprécié la distinction des demoiselles et la grâce avec laquelle tout a été représenté.

COLONISATION

Nous lisons dans l'Ouest-Eclair, de Rennes, France, les lignes suivantes:

Dimanche soir, à cinq heures, un nombreux public se pressait dans la salle trop petite du patronage ouvrier d'Hennebont.

M. Eugène Cramillon, missionnaire, et M. Martin Jérôme, ancien député du Canada, inspecteur des terres et forêts, donnaient une conférence agrémentée de projections électriques sur la colonisation du Canada. On remarquait dans le discours une grande connaissance pratique choses économiques de cette contrée: l'agriculture, son avenir, ses avantages.

Les prairies de l'Ouest, ses vastes terres à blé, le rendement du blé, l'élevage, l'industrie laitière, la position économique du fermier, autant de points qui captivèrent l'auditoire.

Les projections lumineuses ont rendu encore plus claire l'intéressante conférence des deux orateurs, qui n'a pas duré moins de deux heures et dont les assistants garderont un long et excellent souvenir.

L'ENTENTE ANGLO-FRANCAISE

Les journaux de Londres célèbrent à l'envi les bienfaits de l'entente cordiale, depuis le "Times," naguère si violemment hostile à la France et si ardemment impérialiste, en passant par le "Standard," l'organe du vieux torysme, comme le "Daily News" et le "Daily Chronicle."

Le "Times," estime que la signature de l'accord est un événement d'une haute importance historique:

"Nul événement n'a été plus vivement désiré par l'opinion publique la plus éclairée dans les deux pays, et aucun n'est mieux de nature à cimenter dans l'avenir la politique d'objectif et d'intérêts communs qui est le plus sûr gage de la paix universelle."

Le "Daily Graphic," autre unioniste, illustre l'entente: Un dessin représente lord Lansdowne et M. Delcassé se serrant la main par-dessus une table de travail sur laquelle est étalé un planisphère avec des papiers portant ces titres: "Terre-Neuve-Maroc" et andessous, cette laconique légende: "Félicitations"

Le "Daily News," le grand journal libéral, n'a qu'un regret: c'est que l'accord n'ait pas été conclu par un ministre libéral:

"Nous enrégistrons, dit-il, avec une satisfaction sans réserve, la nouvelle de la signature du traité colonial entre la France et la Grande Bretagne qui règle toutes les questions pendantes entre les deux puissances et [illegible] pour une génération, nous l'espérons et nous le croyons, les plus cordiales relations entre la France et nous.

"Nous félicitons sincèrement lord Lansdaowne et le gouvernement."

La "Westminster Gazette" manifeste une joie qui n'est pas pour nous surprendre et, comme le "Daily Chronicle", compte sur une entente prochaine avec la Russie; le "Globe" le "Daily Mail," la "Saint-James Gazette", donnent la même note.

Le Manitoba.

Mercredi, 27 Avril 1904

Quebec d'abord !

(Cet article était préparé pour notre dernier numéro, mais il n'a pu y prendre place, faute d'espace.)

—Sous ce titre, la *Croix* ré-édite la thèse du *Québec d'abord*, laquelle consiste à décourager le plus possible nos compatriotes des bords du Saint-Laurent à venir dans l'Ouest et à vouloir les garder tous sur les deux versants des Laurentides. Pour l'appuyer, elle nous sert un parallèle, trop écourté pour être juste, entre l'Ouest et les régions de la Province de Québec.

Toute comparaison est odieuse, a-t-on dit. C'est pourquoi nous évitons, ici, de faire cette étude comparative des avantages de ces deux grandes sections de notre pays. Nous nous contentons d'affirmer les ressources de nos plaines par l'exhibition des cent millions de minots de céréales qu'elles produisent, cent millions de minots qui seront bientôt deux cent ou trois cent millions. Et nous sommes toujours heureux d'ajouter que les ressources de la province de Québec sont également sans limites. Aussi, quand, par condescendence sans doute et comme pour nous excuser d'avoir quitté nos vieux foyers, la *Croix* dit, en parlant des canadiens-français du Manitoba que "*ces compatriotes n'ont pu trouver ce qu'il leur fallait* dans la province de Québec, elle se trompe. C'est calomnier cette généreuse province que d'affirmer ainsi qu'elle ne saurait donner à ses enfants tout ce qu'il leur faut. Les émigrations ou les trans-migrations existent dans tous les pays. Ceux qui en font les frais obéissent à diverses considérations; quelques-uns n'obéissent à aucune considération; ils suivent des courants.

Des canadiens-français du Manitoba, les uns, sachant bien ce qu'ils faisaient, et le voulant bien, sont venus ici pour travailler à une œuvre admirable, suivant eux, et patriotique; beaucoup d'autres ont suivi ceux-ci de confiance et pour les mêmes motifs; une autre catégorie a été attirée par le phénoménal succès des entreprises de l'ouest; bien peu songent à se plaindre de leur mère-patrie, la province de Québec. Nous avouons néanmoins que beaucoup déplorent l'aveuglement qui porte un si grand nombre d'esprits là-bas à refuser leur concours au triomphe de l'œuvre que nous poursuivons ici.

Leur thèse, suivant nous, pèche absolument.

Quand ils citent la question des écoles à l'appui de cette thèse, ils montrent que les évènements ne leur ont pas appris grand-chose.

D'abord, si le nombre des canadiens-français au Manitoba eût été plus considérable en 1890, la question des écoles n'aurait pas surgi. Nous n'aurions pas eu besoin de protection d'aucune sorte. Nous nous serions protégés nous-mêmes; nous aurions été protégés par le seul fait de notre existence. Le Dominion n'aurait pas eu à subir le contre-coup des difficultés qui se sont produites à la suite de l'acte de brigandage dont nous sommes encore les victimes.

En second lieu, la province de Québec—la prenant en bloc—n'a pas su protéger la minorité dans cette question. Elle le pouvait, néanmoins. Et si elle ne nous a point protégés, ce n'est pas parce que sa population est aujourd'hui plus ou moins restreinte, mais c'est parce qu'au lieu de s'unir en faveur du droit, et des hommes qui l'affirmaient, elle s'est unie contre ces hommes et contre ce droit, au bénéfice des spoliateurs et de l'iniquité. Lors même que la population de Québec serait dix fois plus forte qu'elle ne l'est actuellement, si elle agissait ultérieurement comme elle a agi en 1896 et en 1900, elle ne serait pas plus une protection pour les minorités, ni pour ses propres institutions, qu'elle ne l'est actuellement. La solution du problème n'est pas là. Elle est dans une meilleure compréhension de nos conditions d'existence dans la confédération, de nos devoirs sociaux et politiques, et des obligations que nous impose la justice pure et simple. Aussi longtemps que nous continuerons à nous emballer sur des routes où le sentimentalisme semble être le seul guide, nous ferons peu de progrès dans l'œuvre de la consolidation de nos forces vitales.

En parlant de l'attitude de la province de Québec sur la question scolaire, nous nous gardons bien d'envelopper tout le monde dans le même blâme. Nous parlons de cette attitude telle qu'exprimée par le résultat des élections.

Nous ne méconnaissons point les sympathies qui, pour s'être fait écraser, n'en existent pas moins. Nous rendons hommage au dévouement et au talent des hommes qui ont porté jusqu'au sacrifice leur zèle pour notre cause. Nous constatons que si la majorité s'est prononcée contre nous, une minorité respectable, dans le peuple, une minorité forte par le nombre, éprise de justice et clairvoyante, s'est aussi exprimée pour nous. Nous conservons pour toutes ces nobles âmes une gratitude ardente. Mais il n'en est pas moins vrai, répèterons-nous, que, prise en bloc et à en juger par sa députation parlementaire—et il faut bien en juger par cela, puisque c'est uniquement par cela que l'opinion publique prend une forme et peut se manifester dans les hauts conseils où la législation se crystallise—la province de Québec a donné son appui à nos adversaires. Et ceux-ci s'en vantent, et ils s'en font une arme contre nous. Si cette attitude devait plus tard se répéter en des circonstance analogues, il ne servirait de rien que sa population fût plus considérable ou massée dans ce seul coin de la Puissance du Canada.

D'ailleurs, nous ne prêchons pas plus que la *Croix* l'éparpillement inconsidéré de nos forces; mais, une judicieuse répartition de ces forces sur certains points du pays serait, pour nos intérêts futurs, une sauvegarde plus efficace que le mode suggéré par notre confrère.

Ce *Québec d'abord* nous paraît trop absolu.

Nous n'avons jamais méconnu l'importance pour Québec d'un accroissement de sa population. Cette province est le berceau de notre race au Canada. Elle peut légitimement aspirer au rôle de tige principale, dont les racines, débordant des couches où elle a d'abord germé, ont produit, en d'autres terres plus ou moins éloignées, d'autres tiges qui s'inclinent amoureusement vers le soleil qui a fécondé ces superbes floraisons. Nous avons le doux espoir qu'un jour ou l'autre finira ce cauchemar qui l'a jetée hors de ses voies traditionnelles.

Le réveil sonnera. La justice reprendra son empire sur les cœurs et les esprits. Les causes religieuses et nationales seront sauvegardées. Mais ce triomphe sera d'autant plus aisé qu'on n'aura point laissé malencontreusement s'étioler les diverses branches par où l'arbre tout entier aspire la lumière et la chaleur.

Fermer à dessein les conduits qui permettent à la sève nationale de circuler dans ces rameaux est une œuvre illogique et néfaste.

ILS SONT A PLAINDRE

On plaint les pauvres malades atteints de gros rhumes; pourquoi ne pas leur procurer un soulagement immédiat en leur faisant prendre quelques doses de BAUME RHUMAL qui les guérira rapidement. Seulement 25c. la bouteille.

ORGANISONS-NOUS

Jeudi dernier, avait lieu à Saint-Boniface, une convention conservatrice dans le but de mettre sur un pied de bataille toutes les forces du parti, en vue des prochaines élections. Malgré la saison peu favorable, le rendez-vous a été nombreux. Nous avons eu le plaisir de serrer la main de beaucoup d'amis venus de nos campagnes françaises expressément pour la circonstance.

M. Albert Préfontaine, député de Carillon, a présidé cette convention où l'harmonie et l'entente n'ont cessé de régner.

Voici les résolutions suivantes, adoptées à l'unanimité par les délégués :

NOS REPRÉSENTANTS A OTTAWA

Proposé par M. Baril et M. le maire Turenne, secondé par M. Aimé Boiteau et A. Guay, et adopté à l'unanimité.

Que les conservateurs canadiens-français de la province de Manitoba, réunis en convention à Saint-Boniface, le 21 avril 1904, désirent exprimer d'une manière non équivoque leur confiance pleine et entière dans la conduite de leurs représentants et chefs au Parlement d'Ottawa, l'hon. sénateur Bernier et l'hon A. A. C. LaRivière, ainsi que l'approbation absolue de leur conduite en dedans et au dehors du Parlement canadien, sur toutes les questions religieuses, nationales, financières et commerciales, et particulièrement sur toutes les questions intéressant notre nationalité.

Que de plus, ils désirent exprimer en termes formels leur reconnaissance et leur admiration pour la lutte vaillante et généreuse faite par ces chefs, et affirmer en faveur de nos droits religieux et nationaux, ainsi que leur union avec ces chefs dans la revendication continuelle de nos droits scolaires.

Les conservateurs français prennent cette occasion de déclarer que la question des écoles ne sera réglée que lorsqu'elle l'aura été suivant la justice et le droit, et tel que l'exige la constitution du pays.

POLITIQUE FÉDÉRALE

Proposé par MM. J. Bernier et F. L'Heureux secondé par MM. J. B. Desautels, et Benjamin Bohémier, et adopté à l'unanimité.

Que les conservateurs français du Manitoba, réunis en convention à Saint-Boniface, le 21 avril 1904, désirent exprimer en termes formels leur approbation pleine et entière de la politique de M. R. L. Borden sur la grande question du transport; ils expriment ici leur opinion que le projet du chef de l'opposition est le meilleur et le plus avantageux pour le développement de l'Ouest canadien, pour le transport de nos grains, l'union de toutes les provinces du Dominion, l'agrandissement de nos voies d'eau et la conservation du Canada pour les Canadiens.

Ils ont confiance que la grande majorité du pays se réunira autour du drapeau porté si vaillamment aujourd'hui par leur chef respecté, M. R. L. Borden, qui a déjà prouvé par sa conduite, qu'il sera à la tête du gouvernement du pays le digne successeur des grands hommes d'Etat conservateurs, les Très Honorables Sir John A. Macdonald et Sir Georges E. Cartier.

POLITIQUE PROVINCIALE

Proposé par MM. Toutant et H. Granger, secondé par MM. E. Joubert et Urgèle Ritchot, et adopté à l'unanimité.

Que les conservateurs français du Manitoba, réunis en convention à Saint-Boniface, le 21 avril 1904, désirent exprimer leur confiance en l'administration sage, éclairée et patriotique des affaires de la province par le gouvernement Roblin; ils constatent avec satisfaction que le gouvernement Roblin a résolu en maître la question du transport dans la province. Ils espèrent que l'hon. M. Roblin restera pendant encore longtemps chef de la province pour le plus grand bien des citoyens du pays.

***

Le soir, les salles du club conservateur de Saint-Boniface, ou, pour parler plus exactement, du club conservateur français de la province, étaient remplies d'un auditoire enthousiaste et nombreux. Cette assemblée ratifia les résolutions passées le matin et l'après-midi par la convention. Des discours furent prononcés par MM. J. A. Bleau, Jos. Baril, Joseph Bernier, F. X. Joubert, A. Préfontaine, M.P.P., J. B. Smith, A. Potvin, F. Soucy, etc.

Il y eut aussi musique, chant, rafraîchissements.

Bref, nous avons lieu de nous réjouir du résultat de ce rendez-vous des conservateurs. Tous sont retournés chez eux fermement décidés de travailler ferme au triomphe de l'hon. M. LaRivière dans Provencher, lorsque l'heure du scrutin arrivera.

***

Ajoutons que les portes du club sont ouvertes à tous les conservateurs français de la province, qui peuvent se faire inscrire en s'adressant au Sécretaire. Notre club est ouvert toutes les après-midi et tous les soirs, et les visiteurs y sont toujours reçus avec empressement.

FEU M. ERNEST PACAUD

M. Ernest Pacaud vient de mourir, dans la ville de Québec. M. Pacaud, a fait, en sa qualité de journaliste, des luttes nombreuses.

Ces luttes ne furent pas toujours ce qu'elles auraient dû être. Le journaliste défunt aima trop son parti; il l'aima quelquefois au détriment de son devoir.

Qui ne se rappelle l'interdiction de l'*Electeur*, suivie de l'apparition immédiate du *Soleil*, une doublure de la feuille interdite?

M. Pacaud avait cependant des qualités qu'il convient de ne pas passer sous silence. C'était un dévoué, un homme actif, persévérant, travailleur. Sa fidélité à ses amis était proverbiale.

CHRONIQUE de LA PROVINCE

LORETTE

Lorette est bien éprouvée depuis quelques jours.

Notre estimé concitoyen, M. J. B. Savoie, secrétaire-trésorier de la Municipalité Taché est décédé la semaine dernière après une douloureuse maladie. Ce sont des regrets universels dans la paroisse.

M. C. Henri a eu aussi la douleur de perdre un fils agé de 17 ans.

L'Immigration dans l'Ouest

L'Association d'immigration de l'Ouest Canadien s'attend de recevoir cette année près de 60,000 immigrés américains dont elle peuplerait les plaines de l'Ouest.

L'élaboration de ce vaste projet d'immigration suscite l'intérêt le plus intense parmi les hommes d'affaires de la ville de Winnipeg.

Ces derniers comptent sur le concours des grandes maisons financières de l'Est pour le mener à bonne fin, attendu disent-ils, que la mesure de progrès réservé au Canada tout entier dérive du développement plus ou moins rapide de l'Ouest.

THE LIQUOR LICENSE ACT.

The following applications for Licenses have been received and will be considered by the Board of License commissioners for License District No. (1) in the Office of the Chief License Inspector, Parliament Buildings, Winnipeg, at the hour of 2 P.M. on Friday 20th. day of May A. D. 1904.

J. B. Leclerc, Wholesale, St. Boniface Gabriel Arial, Canadian Northern, Transferred to J. Cusson. J. Cusson Canadian Northern, Hotel, St. Boniface. F. Mondor, St Boniface Hotel, St. Boniface. Auguste Martineaux, Norwood Hotel, St. Boniface. Joseph Couture, Exhibition Hotel, St Boniface. E. Couture, The Quebec Hotel, St. Boniface, Alfred Bocqu., Can. Northern Hotel, Ste. Anne, M. J. Lagimodière Dawson Hotel, Lorette, A Dufresne. Bonard Hotel, Elie. Louis Poulain, Hotel, St. Malo. B. Lafonceur, Otterburn Hotel, Otterburn.

J. PENROSE,
Chief License Inspector.

Dated at St. Boniface, this 27th day of April A. D. 1904.

Ville de Saint-Boniface

SOUMISSIONS

Des soumissions pour louage d'un attelage double, avec charretier, pour six mois à compter du premier mai prochain, mentionnant le prix par heure, seront reçues par le soussigné jusqu'à samedi le 30 courant.

26 avril 1904.
THEO BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

MUNICIPALITE DE MONTCALM

AVIS

Est par les présentes donné aux contribuables de la dite municipalité que le rôle d'évaluation de 1904 a été retourné à mon Bureau et accepté par le conseil.

Toute personne est invitée d'examiner le dit Rôle de cette date jusqu'au cinquième jour de mai 1904 et toute personne désirant porter plaintes contre le dit rôle devra le faire le ou avant le cinquième jour de mai 1904 en adressant sa plainte au Secrétaire-Trésorier soussigné.

Le conseil siegera en cour de Révision pour considerer les dites plaintes s'il y en a et reviser le dit rôle le (17) dix septième jour de mai 1904 à Letellier à dix heures Avant-midi.

Donné sous ma signature à St Jean Baptiste ce 30ème jour de mars A. D. 1904

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trésorier.

Ville de St-Boniface

AQUEDUC—SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à mardi le 28 Avril courant pour les ouvrages suivants:

1o Construction d'une usine hydraulique ou mai on des pompes et chaudières à vapeur.

2o Creusage, étançonnage et remplissage de tranchées pour la pose des conduites d'eau.

Des chèques acceptés de $250.00 pour le premier ouvrage et de $ 00.00 pour le second devront accompagner les soumissions.

Saint-Boniface 12 Avril 1903.
THEO. BERTRAND
Sec. Tresorier.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Total de Minots*
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE,
Acting chief clerk,
Provincial Lands, Winnipeg.

J. J. GOLDEN,
Provincial Gouvernement Agent,
617, Main Street, Winnipeg.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les arbres commencent à bourgeonner. Aurons-nous bientôt les belles feuilles vertes ?

Les examens universitaires tirent à leur fin. Notre collège a un bon contingent de candidats.

—M. J. A. Richard, de Montréal, et autrefois de Winnipeg, est ici depuis quelques jours.

—Les semailles battent leur plein partout. Le soleil et la chaleur sont enfin revenus.

—La Banque d'Hochelaga doit ouvrir une succursale à Saint-Boniface dans quelques jours.

Un bon nombre d'oiseaux d'été nous sont revenus et chantent dans les bois.

—L'eau haute et le mauvais état des chemins ont eu pour résultat d'augmenter sensiblement plusieurs produits de la campagne.

—Notre conseil fera construire des trottoirs neufs dans plusieurs endroits de la ville d'ici à quelques semaines.

—Malgré des efforts opposés, l'imigration américaine sera plus forte que jamais dans l'Ouest cette année.

—Une société d'histoire naturelle, de Winnipeg, cherche à faire adopter une fleur particulière comme emblême floral de notre province. Quelle fleur suggèrez-vous, lecteurs ?

—A vendre : Phonographe perfectionneé à diaphragme enrégistreur avec "records." Chants français, airs militaires ; au comptant, $30. S'adresser à M. Ch. d'Urbal, Brandon, Man. P. O. B. 551.

La nouvelle bâtisse de la banque Union, à Winnipeg, est rendue à sa hauteur définitive ; huit étages à part du rez-de-chaussée très élevé. Maintenant que la charpente en fer est terminée, la maçonnerie va se faire sur tous les étages à la fois.

—M. Gabriel Arial, qui a loué le Canadian Northern Hotel à M. Joseph Cusson, reprend son métier de peintre. Nous lui souhaitons tout succès. Si on en juge par le nombre de maisons qui s'élèvent dans Saint-Boniface, lui et ses confrères auront de la besogne cet été.

MENUS PROPOS

UN MODESTE

Mastuvu est un modeste. Lui-même me l'a dit l'autre jour.

—Moi, a-t-il dit, je ne suis pas comme ces confrères prétentieux qui ne cessent de vous parler d'eux-mêmes, et qui se croient des phénix. Je suis un modeste. Et c'est méritoire, car, avec le talent que je possède, bien peu d'hommes le seraient.

***

PENSÉE

Quand vous lisez dans un roman qu'une jeune fille a des cheveux d'*ébène*, qu'elle est droite comme un *peuplier*, et qu'elle se porte comme un *charme*, il y a gros à parier que c'est la fille d'un pépiniériste.

***

Un brave homme se présente chez le pharmacien de son village.

—Mes rats ne sont pas morts, m'sieu Pambouate.

—Avez-vous suivi le procédé que je vous ai indiqué en vous remettant le remède ?

—Oui m'sieu !

—L'avez-vous étendu sur du pain frais ?

—Oui, msieu !

—L'avez-vous posé devant les trous dans un endroit sec ?

—Oui, m'sieu !

—Et les rats n'en sont pas morts ?

—Ils n'y ont seulement pas touché !

Alors, le pharmacien, avec l'accent de la conviction la plus absolue :

—Qu'est-ce que voulez que je vous dise, mon brave ! Alors, c'est que vos rats ne valent rien.

IL N'Y A QU'UNE SORTE DE VERITABLES "PILULES ROUGES"

CE SONT CELLES DE LA CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE.



Elles se vendent toujours en boites de 50 Pilules, et la gravure ci-contre en est un fac-similé exact.

Toutes les autres Pilules sont des imitations.

Mettez à la porte les colporteurs qui passent de maison en maison, se disant envoyés par nous et essayant de vous vendre des remèdes, ce sont des imposteurs, ils vous volent en se servant de notre grande réputation. Jamais nos Médecins ne sortent de leurs bureaux.

Méfiez-vous aussi des Marchands et des Pharmaciens malhonnêtes qui veulent vous vendre des Pilules Rouges au 10c ou à 25 cts. la boite ; ce ne sont pas les nôtres, ce sont celles que les femmes prennent sans résultat.

Les milliers et les milliers de femmes qui ont été guéries et dont les témoignages ont paru sur les journaux, l'ont été par les PILULES ROUGES DE LA CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE.

Témoignage qui nous a *été adressé* par Madame Poulin.

Saint-François de Beauce, 30 décembre 1902.

MM. les Médecins Spécialistes,

C'est un véritable plaisir pour moi de vous envoyer mon portrait, ainsi que mon témoignage attestant que les Pilules Rouges sont, de tous les médicaments que j'ai pris, le meilleur et le seul qui m'ait porté profit. Je les conseille à toutes les femmes qui sont malades, et je raconte à toutes mes amies le bien que j'en ai retiré. La cause de ma maladie était, je crois, d'avoir travaillé trop fort ; je m'étais affaiblie, je m'étais épuisée, et, quand je vous ai consultés en 1901, il y avait deux ans que j'étais traînante. Non seulement ma vigueur et mes forces des années précédentes m'avaient laissée, mais de plus, j'avais des douleurs continuelles à la tête et aux reins, mes jambes étaient excessivement faibles, mes pieds et mes mains étaient toujours glacés, ma digestion étaient des plus mauvaises, et mes nerfs étaient très sensibles. Je ne dormais presque pas, je passais la plus grande partie des nuits à me faire frictionner les membres qui étaient engourdis. Le jour, je faisais tous les efforts possibles pour demeurer debout, mais si quelquefois j'essayais de me livrer à quelques petits ouvrages, je devenais si faible que j'étais obligée de me coucher ; alors j'avais de fortes transpirations et le cœur me faisait beaucoup souffrir. J'ai été si malade que je ne sais pourquoi je ne suis pas morte. A toutes mes souffrances venait s'ajouter le découragement, car malgré tous mes soins pour me rétablir, malgré aussi tous les remèdes que m'avaient successivement prescrits deux médecins, j'allais toujours de plus en plus mal. Un jour, mon mari me suggéra de prendre les Pilules Rouges, me disant que si elles obtenaient tant de guérisons c'est qu'elles étaient bonnes. Les nombreux certificats publiés sur les journaux avaient gagné sa confiance ; il croyait sincèrement à l'efficacité de ce remède, il voulait me le voir employer et il me fit écrire à vos bureaux.

Messieurs, je n'oublierai pas votre première lettre, car elle m'a fait beaucoup de bien. Non seulement elle me rassura sur la nature de mes souffrances, mais elle me fit espérer qu'elles disparaîtraient avant trop longtemps et elle m'encouragea si bien que tout de suite, je me soumis à votre traitement, n'ayant pas comme auparavant, l'idée qu'il pouvait faillir comme tant d'autres que j'avais eus. Vous savez avec quels scrupules j'ai suivi vos conseils et vous n'avez pas oublié non plus que tout ce que vous m'aviez promis est arrivé. D'heureux changements se sont faits dès les premières semaines, l'effet des Pilules Rouges fut prompt, ma santé s'est rapidement améliorée et en quelques mois, elle était devenue aussi parfaite que je pouvais le désirer.

Maintenant, Messieurs, je vous remercie de tout mon cœur de tout ce que vous avez fait pour moi ; ma santé étant bonne, je suis tout à fait heureuse et mon désir est de demeurer toujours dans cet état. Si je vous avais consultés plus tôt, que de souffrances je me serais épargnées ! Je songe aujourd'hui à tout le bien que les Pilules Rouges pourraient opérer si les femmes qui sont malades les connaissaient et voulaient les employer. Je conseillerai donc cette médecine aussi souvent qu'il me sera possible de le faire.

Mme HILAIRE POULIN,
Saint-François de Beauce, Qué.



MADAME HILAIRE POULIN.

Comme traitement pour les "troubles du retour de l'âge" et les maladies qu'ils causent, il n'y en a pas beaucoup d'autres que les Pilules Rouges.

Toutes les femmes qui, comme Madame Poulin, nous envoient leurs témoignages, avant de prendre les Pilules Rouges, avaient fait l'essai de beaucoup de remèdes et même s'étaient mises sous les soins de plusieurs médecins, sans cependant obtenir de guérison. Il ne faut pas s'en prendre aux médecins qui ne réussissent pas, car les troubles qui surviennent à l'époque du "retour de l'âge" sont tenaces et difficiles à guérir. Il faut, pour les contrôler, des spécialistes qui ne soignent que ces maladies, comme les Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine et qui, conséquemment, deviennent très versés dans cette branche spéciale ; ainsi un remède aussi puissant que les Pilules Rouges, n'étant que pour les maladies des femmes, ne peut manquer de guérir. Les Pilules Rouges ne sont pas une médecine ordinaire ; elles ne visent qu'un but ; elles ne sont que pour les femmes et c'est pourquoi elles apportent de si brillants succès. Le témoignage de Madame Poulin contient de grandes vérités au sujet des Pilules Rouges. Notez-le bien, car il peut arriver un jour où vous pourrez avoir besoin des conseils qu'il renferme. Connaître une bonne médecine peut servir, car vous ne savez pas la minute où vous pouvez être malade.

Les Pilules Rouges guérissent le beau mal, les troubles du retour de l'âge, les irrégularités, les pertes anormales, le mal de reins, les douleurs dans le bas-ventre et les côtés, les palpitations de cœur, les tiraillements d'estomac, les étourdissements, la perte de sommeil et la perte d'appétit, le mal de tête, les enflures des jointures, la froideur des pieds et des mains et enfin tous ces symptômes provenant de l'anémie, du beau mal, du retour de l'âge et de toutes ces maladies particulières aux femmes et aux jeunes filles.

Tous les jours, jusqu'à huit heures du soir, excepté le dimanche, nos Médecins Spécialistes sont entièrement à votre disposition. Allez les voir ou écrivez-leur si vous ne pouvez aller les voir. Vous n'aurez rien à payer en les consultant personnellement ou en leur écrivant.

Nous payons nos Médecins Spécialistes dans le seul but de vous donner tous les conseils dont vous pouvez avoir besoin pour hâter votre guérison, et cela absolument gratuitement.

Persistez donc à aller les voir ou à leur écrire.

Rappelez-vous bien que ce que nos Médecins Spécialistes ont fait pour des milliers de femmes, ils peuvent le faire pour vous, c'est-à-dire vous guérir.

Les Pilules Rouges se vendent chez tous les marchands de remèdes.

Elles sont aussi envoyées par la malle, dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, sur réception du prix, 50 cts la boite ou six boîtes pour $2.50.

Adressez vos lettres :

CIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE, 274, rue St-Denis, Montréal.

Ville De Saint-Boniface.

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme amélioration locale le trottoir ci-après mentionné, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, Savoir :

Un trottoir de 8 pieds de largeur, en madrier de pin sur le côté Sud de l'avenue Provencher, depuis la ligne ouest de l'avenue Taché jusqu'à la ligne Ouest de la rue Aulneau coût approximatif $710 00

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (Frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté de la rue sur laquelle sera fait le dit trottoir, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit-ci-dessus.

St. Boniface, 6 Avril 1904.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

Les Pierres Precieuses

Comme les fleurs, les diamants, les turquoises, les opales, etc., ont aussi leur langage.

Le diamant est le roi. Il signifie domination, puissance, majesté. Aussi, lui prête-t-on le symbole du bonheur.

L'opale était très estimée chez les anciens, qui la considéraient comme un préventif contre les maladies de cœur et les syncopes.

L'opale était aussi considérée comme le symbole du dévouement.

Une bonne opale, disait-on, changeait de couleur dès qu'un ennemi approchait.

Etant le symbole de la tempérance, de la clémence, de la justice et de l'aménité, on a justement dénommé la topaze une pierre très chrétienne. Autrefois on lui attribuait le don de révéler les filons d'or. On disait même que la topaze donnait la faculté de traverser le feu sans se brûler.

Dans la langue des fils de la tribu de Lévi, saphir signifie "la plus belle".

L'émeraude symbolise l'espérance. Elle est aussi la pierre de charité, de l'abondance et du bonheur. On lui prête de très grandes vertus médicinales contre l'épilepsie.

On prétend qu'en variant sa nuance, le rubis prédisait les catastrophes. Aujourd'hui, on lui prête le don de gaité; autrefois, au contraire, il avait la réputation de cruauté, carnage, vaillance et bravoure.

L'améthyste a, elle, le don de chasser les idées mauvaises. Les dames romaines en faisaient grand usage.

Le jade est la pierre du mystère. Très rare, son prix n'est guère abordable qu'aux rois. En médecine, on lui attribue l'admirable faculté de guérir la maladie de la pierre.

L'escarboucle est la pierre du feu, du mensonge et des douces illusions. Elle a le don de préserver des maux d'yeux, et on la considère comme un contre-poison merveilleux contre les miasmes délétères.

La turquoise, enfin, est le symbole de la fidélité, de la tendresse, du souvenir. Elle répresente aussi la jeunesse et la sentiment. Enchâssée dans un cercle de fer forgé, elle est considérée en Perse et en Russie comme un précieux talisman pouvant même réduire à néant les malheurs les plus épouvantables.

Le Socialisme

PEINT PAR M FRÈRE-ORBAN

M. Frère-Orban, ancien ministre libéral de Belgique, mort il y a quelques années, avait imaginé, pour résumer le socialisme, la conversation suivante, entre deux ouvriers attablés au cabaret

A.—Qu'est-ce que c'est que le socialisme?

D.—Eh bien!... c'est moi qui bois et c'est toi payes.

A.—Mais si, moi aussi, je suis du socialisme?

D.—Alors, c'est le marchand qui paye.

A.—Mais si le marchand aussi en est?

D.—Alors, on se cogne!

Parfaitement.

Autres Pays! Autres Moeurs!

Il est un pays où l'espionnage, considéré ailleurs comme une besogne inavouable et dégradante, jouit au contraire de la considération universelle. Ce pays, c'est le Japon, et la "Novoie Vremia", qui affirme ce trait de mœurs nous en donne un témoignage assez probant.

En 1868, lors des pourparlers engagés entre le Japon et l'Angleterre, un des plénipotentiaires japonais avait sur sa carte de visite inscrit sous son nom comme titre: "Espion impérial".

Autres pays, autres mœurs!

FEUILLETON DU MANITOBA.

No. 15

LE RENEGAT

DEUXIEME PARTIE

MARTYRE

III

Un jour, qu'elle était abritée derrière un buisson, elle entendit, dans le champ à côté, des paysans parler des aumônes de Monsieur le savant de Paris, et aussi de ses promenades, la nuit, à travers sa maison. Comment les connaissaient-ils? Si Célestine, à qui elle avait réussi à tout cacher, apprenait l'affreux secret! Il fallait quitter le pays. Geneviève prétexta une envie de malade, et, le jour même fit décider le départ. Bonchamps crut à un caprice et hâta les préparatifs du voyage.

Comme ils traversaient la petite île de Béhuart, pour venir prendre le train à la Possonnière, ils durent s'arrêter pour laisser passer une procession qui formait le plus pittoresque tableau.

Béhuart est un minuscule village de cent trente habitants, possédant une toute petite église qui est bien l'une des plus curieuses qui existent. Bâtie, dit-on, par Louis XI, à l'endroit même où il faillit périr dans un accident de chasse, elle est creusée dans le sommet d'un rocher et tout enveloppée de lierre, d'arbres et de plantes grimpantes. On ne saurait dire où finit le rocher, où commence le mur construit de main d'homme.

Un seul chemin, d'une cinquantaine de mètres de longueur, existe dans l'île. Tout le trajet des processions, qui y sont fréquentes, consiste à aller jusqu'au bout de l'allée et en revenir, en retournant sur ses pas. Ce jour-là, on avait sorti de vieilles chapes bleues et rouges, toutes parsemées de grandes fleurs d'un or éteint, et rien n'était plus joli, sous les noyers bas et épais, que les taches de lumière vibrante, dardée à travers les feuilles, se posant aux bras de la croix, aux ornements des chandeliers, sur les peintures à demi effacées des antiques bannières, sur les broderies des chapes, jouant dans les rubans bleus et blancs des petites filles, dans les surplis des chantres. Tout au bout derrière les arbres, s'étendaient très loin des champs de chanvre d'un vert pâle, très vague, où la lumière du grand grand soleil se nuançait de teintes délicates.

—Quel joli tableau pour un impressionniste! dit Gustave.

La procession rentra dans l'église: les voyageurs continuèrent leur chemin, accompagnés par le son joyeux de la cloche au timbre argentin, qui babillait, babillait!...

C'était pour eux comme l'adieu de la Loire, un adieu rempli de mauvais espoirs.

A peine les Bonchamps furent-ils rentrés à Paris qu'ils furent assaillis de visites par Simon Deventer. Il avait appris par un journal d'Angers, le sauvetage opéré par l'écrivain et il battait la grosse caisse. Il fit insérer une première note dans cinq journaux. Le lendemain quinze donnaient les détails complet de l'affaire et, le surlendemain, soixante ajoutaient de nouveaux détails. On dit Gustave souffrant. Des reporters vinrent prendre des nouvelles de l'illustre savant et démentirent la première information.

On profita de l'occasion pour parler des travaux littéraires de Bonchamps, pour annoncer son prochain rapport à l'Académie, pour s'étonner qu'il ne fit pas déjà parti de ce corps savant, et l'on en prit prétexte pour attaquer la réputation de quelques académiciens.

Gustave s'était d'abord amusé à parcourir ces articles de journaux, que Simon lui envoyait régulièrement par Isaac, puis il avait trouvé que cela tournait à la réclame et devenait une façon grossière de vanter son talent. Il avait trop de science et de tact pour aimer autre chose qu'une louange discrète, et celle-ci ressemblait aux coups de tam-tam des batteleurs de foire.

Il commençait à se fâcher, quand Simon vint lui annoncer sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur.

Ce jour-là même, le P. Dominique refusait les honneurs de l'épiscopat, que le Pape voulait lui conférer, pour le récompenser de ses longs travaux apostoliques.

Bonchamps sut bientôt, de façon à n'en pouvoir douter, qu'il était somnambule car, dès leur arrivée à Paris, Geneviève, malgré l'état de faiblesse dans laquelle l'avait laissée sa fièvre cérébrale, n'eut rien de plus pressé que de faire condamner la porte de la chambre de sa fille qui donnait sur le couloir desservant toutes les pièces. Elle ne laissa de libre que la porte communiquant de chez Célestine chez elle. Gustave comprit bien que ces précautions étaient prises contre ses promenades nocturnes.

Il ne savait pas jusqu'à quel point s'étaient étendues ses révélations, si toutefois il avait fait des révélations, ce dont il ne pouvait obtenir une preuve matérielle, sa femme se renfermant toujours dans un grand silence au sujet de la scène de Rochefort. Il craignait aussi de voir ses accès de somnambulisme se répéter si souvent, qu'on serait obligé de le soigner dans un hôpital; peut-être tomberait-il sous la domination d'un magnétiseur, ou lui arriverait-il quelque hallucination semblable à celle que Plutarque rapporte de Bessus:

"Au milieu d'un festin, le satrape, entouré de convives, cesse de prêter l'oreille aux propos flatteurs. Il écoute attentivement un discours que personne n'entend, puis, transporté de fureur, il s'élance de son lit, saisit son épée, court à un nid d'hirondelles, frappe ces oiseaux et les tue.

"—Concevez," s'écrie-t-il, "l'insolence de ces oiseaux qui osent me reprocher le meurtre de mon père!"

"Quelque temps après, on apprend que Bessus est réellement coupable et que son action n'est que le résultat du trouble de sa conscience."

A tout prix, il fallait éviter un accident semblable, et, pour supprimer les attaques de somnambulisme, engourdir la pensée, il se piqua à la morphine. Il n'en prit d'abord qu'un centigramme par jour et en éprouva un grand bien être. Ses facultés excitées lui permettaient d'accomplir quelques heures le travail d'une journée. Son intelligence s'avivait, son goût artistique s'aiguisait, les mots venaient d'eux-mêmes et couraient se placer.

Au bout de quelques heures, un engourdissement profond s'emparait de tout son être et le plongeait dans un long sommeil. Durant les premiers temps, ce sommeil lui parut agréable; mais bientôt il se prolongea tellement, qu'il fut obligé de s'exciter par une dose plus forte de morphine.

Il se cachait soigneusement de tout le monde pour se piquer. Sa femme eût consulté un médecin et déclaré à la morphine une guerre implacable.

Bonchamps savait bien qu'il s'empoisonnait lentement, mais il éprouvait un tel bien-être à se séparer violemment de sa pensée, qu'il admettait l'issue fatale du remède, pour le bien-être passager qu'il lui procurait.

IV

LA VICTIME

Après mille hésitations, Geneviève se décida à aller voir le P. Dominique et à lui faire part de ses découvertes. Elle lui raconta en détail les scènes de somnambulisme auxquelles elle avait assisté. Elle conclut en demandant:

—Quelle doit être ma conduite?

Le missionnaire réfléchissait à cela depuis les aveux de Bonchamps.

—Tu as examiné les papiers de ton mari, dit-il à sa sœur. Sont-ils en règle?

—Ils sont parfaitement en règle. Rien ne m'autorise à penser qu'il est prêtre; je n'ai pour me l'affirmer que ses paroles prononcées pendant son somnambulisme et ses attitudes ecclésiastiques.

L'étude peut en produire de semblables. Mets ta confiance en Dieu. Fais prendre à Gustave l'habitude des œuvres de charité accomplis en silence, encourage-le par ton exemple et celui de Célestine. C'est par la charité que ton mari réapprendra la religion.

—Venez le voir souvent.

—J'irai promit le prêtre.

Bonchamps, depuis sa rentrée à Paris se défiait du missionnaire. Il prétextait un travail excessif pour pouvoir s'enfermer chez lui et refuser sa porte à tout le monde. Il ne voyait le P. Dominique que devant témoins, afin de l'empêcher d'aborder le sujet qui les préoccupait. Un jour pourtant ils se trouvèrent un moment seuls.

—Vous m'avez quitté trop brusquement, après vos aveux, dit le prêtre. Il faut nous en entretenir de nouveau.

—Pourquoi? Pour renouveler mon supplice?

—Non, mais pour vous repentir. Il faut revenir à la religion et expier votre crime. Il faut aller à Rome, vous jeter aux pieds du Pape, lui demander la conduite à tenir, et, quoi qu'il ordonne, l'exécuter sans regarder en arrière.

—M'assurez-vous du pardon de Dieu?

—Oui, si vous êtes sincère.

L'écrivain se croisa les bras.

—Croyez-vous donc que je puisse être sincère avec moi-même?

A cette parole, qui révélait l'état épouvantable de son esprit, le missionnaire frémit.

—La sincérité ne vous manquerait pas, si le courage ne vous faisait défaut.

—C'est donc le courage qui manque?

Et Bonchamps tourna les talons et se dirigea vers la porte.

Le missionnaire pensa qu'une occasion semblable ne se présenterait peut-être plus de longtemps. Il se décida à frapper un grand coup.

—Votre femme se doute de ce que vous êtes!

Gustave bondit sur le P. Dominique, et le saisissant par les épaules:

—Vous lui avez dit?

(*A Suivre*)

CHOSES FEMININES

Courrier de la Mode

Chaque année, à l'époque des premières communions, les mêmes préoccupations, les mêmes recommandations se renouvellent. La toilette des premières communiantes a une allure si spéciale, que d'année en année, on ne saurait constater de réel changement.

C'est toujours la mousseline claire et unie, la robe ronde rasant la terre, froncée autour de la taille et montée dans la ceinture du corsage dit " à la Vierge ".

Les mêmes longues manches à poignet, l'ourlet du bas de jupe triplé; le tout modestement posé sur une robe de dessous en percale de même forme, que l'on songe à peine à orner d'un poignet de valenciennes au bout des manches et à l'encolure.

Cette année, la concession faite à la mode est de choisir la mousseline des Indes tout à fait désapprêtée et fluide. Une légère flanelle pourra doubler le corsage de la robe de dessous. L'on s'est avisé que la température restant inclémente fort tard, les enfants risquent de prendre des refroidissements dangereux à se dévêtir, la robe de mousseline et de percale étant beaucoup plus mince que le lainage doublé auquel on n'a point renoncé encore. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, la grande simplicité s'impose pour l'habit de première communion.

Il n'était autre à l'origine que le costume de novice dans les couvents. En effet, au XVIIIe siècle, c'était pendant leur séjour au couvent que les jeunes filles étaient préparées à la première communion.

Elles prenaient alors pour la cérémonie l'habit blanc et le voile des novices, afin que rien ne les distinguât ce jour-là des jeunes religieuses parmi lesquelles elles se trouvaient mêlées.

L'usage du modeste vêtement blanc et du voile date déjà de cette époque.

Dans certaines paroisses, les enfants portent une couronne de roses blanches posée sur le voile. C'est la coutume du Sacré-Cœur.

Ailleurs, c'est le bonnet qu'on adopte. Un léger bonnet en tulle illusion sous lequel on rassemble les cheveux qui est destiné à épingler le voile au moyen de grosses épingles à têtes blanches.

Le voile est fait du même tissu que la robe, arrondi à la même longueur et entièrement dépourvu d'ornements. Le mieux est de l'entourer d'un gros picot de dentelle de fil monté sur un rouleauté.

Les ceintures, les lacs, les chaussures, tous les accessoires resteront empreints d'une simplicité exempte de toute complication, ce qui est la marque du meilleur goût dans la circonstance. Les ceintures de large ruban de taffetas souple, nouées à la main, seront les plus convenables.

Le sac en taffetas, également de forme droite avec rubans passés dans une haute tête, sera préférable à tous les sacs compliqués brodés ou aumônières à fermoirs.

Nous n'ignorons pas que, sous le prétexte d'une élégante recherche, tous ces objets peuvent être empreints d'un caractère beaucoup plus luxueux. Dans quelques familles on tient à une toilette, à des accessoires plus compliqués. Nous ne conseillerons pas d'opter ce système. Les enfants seront d'autant mieux pour leur bien-être comme pour leurs dispositions générales, si la toilette conserve le genre de simplicité qui convient à tant de points de vue.

Nous n'hésiterons pas à déclarer qu'elles seront plus gentilles qu'avec la toilette de première communion faite en vue de pouvoir être utilisée ensuite comme objet de parure.

On réservera pour d'autres occasions les jupes à plis et à broderies, les incrustations, les dentelles, ainsi que toute transparence qui doit être soigneusement évitée. Au reste, on n'y saurait songer sans compromettre la santé de l'enfant qui se trouve exposée à l'air extérieur en sortant de l'atmosphère surchauffée des églises.

Tout doit être ce jour-là d'une blancheur immaculée. Le chapelet est blanc, nacre, cornaline ou cristal de roche taillé, monté en or ou en vermeil. On choisit ces chapelets moins gros que naguère, de façon à pouvoir les porter habituellement dans la poche, comme un souvenir précieux. Les livres seront recouverts d'une enveloppe de soie blanche. Bien que préconisant avant tout la toilette classique et simple, nous ne saurions négliger de signaler une interprétation tout à fait gracieuse dans le genre virginal qui convient.

C'est la robe empire en plissé soleil de mousseline de l'Inde imitant des plis d'aube. La taille est courte et la jupe commence sous les bras; une ceinture de satin souple, large de trois doigts, est nouée derrière à longs pans à la hauteur du corsage fait d'un plissé très légèrement blousé avec manches ballonnées du haut. Le voile est en mousseline semblable et tout uni.

L'enfant, vêtue de cette sorte de surplis, est tout à fait charmante, et la toilette est très réussie du moment que l'on admet un peu de recherche et d'originalité.

MA CHAUMIERE

J'avais rêvé d'une chaumière
Parmi des bosquets verdoyants,
Doux pressoir enfoui sous le lierre
Où la fauvette familière
Aurait niché, tous les printemps.

Rien n'eût troublé la solitude
De ce paradis enchanteur,
Et mon seul compagnon d'étude
Eût été — la douce habitude! —
Le chant d'un vieux merle siffleur,

J'aurais pu voir de ma fenêtre
S'épanouir bien des bouquets.
J'aurais vu les roses renaître,
Et les écureuils disparaître
Parmi les feuillages coquets. —

Mais, quand j'ai voulu la chaumière,
Mon cœur avait déjà changé.
J'ai trouvé trop sombre le lierre;
Et, seul, j'étais trop solitaire,
Adieu, mon nid! j'avais rêvé.

Maurice Vallette-Viallard.

SOPHAS, DIVANS

Des coussins, encore des coussins!... Les canapés en sont peuplés, les fauteuils en regorgent. C'est une folie qui longtemps encore sévira dans les salons. Qui s'en plaindrait? Quoi de plus joli que cet entassement évocateur de toutes les époques, de tous les styles et de tous les caprices sous lequel le meuble disparaît, qui frappe toujours le premier regard des visiteurs, qui répand une impression générale de confortable et qui atténue la sévérité du cadre? La multiplicité des coussins est devenue l'une des coquetteries les plus précieuses de la maîtresse de maison. C'est un jeu infini d'étoffes antiques, de nuances étranges, de lingerie fine.

Les coussins affectent toutes les formes. Ils sont carrés, rectangulaires, arrondis, cylindriques. La vogue est aux coussins en quartier de lune. On les destine le plus souvent aux sièges pour une personne. Le croissant réunit les deux bras du meuble à la hauteur du dossier. Ils ornent admirablement les " tête-à-tête."

C'est — pour changer! — le linon blanc brodé, orné de valenciennes, ou le venise accompagné de broderie anglaise qui font les frais à la dernière mode. La broderie anglaise est toujours d'une adaptation très heureuse, en raison même de la diversité de ses "à-jours," que l'on fait, à son gré, grands ou petits, selon qu'on les désire rieurs ou discrets, selon qu'ils doivent laisser transparaître plus ou moins de la jolie rose ou bleue que flatte toujours le voisinage du linon.

Les coussins sont naturellement sujets à bouleversement. Leur disposition respective est subordonnée à toutes les fantaisies. On les manipule sans respect. Aussi bien la blanchisseuse aura-t-elle vite fait de remettre à neuf la lingerie fine!

Rien n'est plus simple que d'aménager un joli divan de boudoir au moyen d'un entassement de coussinets. Il suffit de se procurer un bon sommier, de largeur variable, — plus large toutefois qu'un canapé ordinaire, — présentant par exemple les dimensions d'un lit à une personne. On superpose à ce sommier un matelas moelleux et l'on recouvre enfin le tout d'un tapis d'Orient ou de quelque vieille tapisserie, Avec le mur comme appui, on entasse sur ce singulier édifice la fameuse collection des coussins.

A la cuisine

Creme chocolat praline

Travailler 125 grammes de sucre avec 4 jaunes d'œufs; délayer le tout avec un décilitre de lait; faire prendre sur le feu sans laisser bouillir, et y mélanger 60 grammes de cacao ramolli à la chaleur puis 125 grammes de pralines écrasées finement. Lorsque cette crème n'est plus que tiède y incorporer 250 grammes de beurre bien fin, et travailler le tout pour obtenir une crème lisse et épaisse.

Poulet en cocotte

Ce plat s'apprête de différentes façons, en voici une dite à la Grand'Mère: Découper le poulet en morceaux que l'on fait revenir au beurre dans une cocotte avec des petits oignons et du lard de poitrine coupé en dés et blanchi. Dégraisser et mouiller d'un verre de vin blanc, couvrir hermétiquement et faire cuire lentement, au four de préférence; ajouter au moment de servir, des petites pommes de terre cuites au beurre à part et servir le poulet dans la cocotte.

Poularde Lambertye

Faire pocher à blanc la poularde dans un excellent fond de veau garni de couennes de lard et pieds de veau. Laisser refroidir en cuisson. Avec cette cuisson passée, apprêter une sauce chaufroid blanche. D'autre part, faire cuire à blanc un petit poulet dont vous pilez les chairs en leur mélangeant un peu de foie gras et 50 grammes de beurre ainsi que deux ou trois cuillerées de sauce chaufroid. Passer le tout au travers d'un tamis, puis incorporer à cette fine purée un peu de crème fouettée. Lever ensuite la poitrine de la volaille en belles escaloppes que l'on trempe dans la sauce chaufroid presque prise. Cela fait, ôter du bréchet de la poularde dont on garnit l'intérieur avec la mousse de volaille. Disposer pardessus les escalopes chaufroitées; recouvrir le tout de gelée, décorer de truffes et de gelée hachée. Dresser la poularde sur socle entouré de croûtons de gelée et de gelée hachée.

Faisan roti

Plumer un faisan en en réservant le cou, les ailes et les plumes de la queue. Quand il est vide et flambé, en piquer de fins lardons les filets et les cuisses, puis en faire revenir le foie ainsi que 5 à 6 foies de volailles et une égale quantité foie de veau avec 50 grammes de lard gras, piler le tout avec 150 grammes de lard gras, y ajouter 3 jaunes d'œuf et l'assaisonnement voulu. Après avoir passé cette farce au travers d'un tamis, s'en servir pour farcir l'intérieur du faisan que l'on bride et fait rôtir à la broche. Une fois rôti, le dresser sur croûton frit, l'habiller avec les plumes de la queue, celles des ailes et le cou. D'autre part, retirer la graisse de la lèchefrite que l'on déglace avec un litre d'eau; y ajouter un décilitre de porto blanc ou de madère, et un décilitre de bon jus de blond de veau; faire réduire le tout à consistance sirupeuse, l'assaisonner, le passer et le servir en saucière en même temps que le faisan.



Un reve de fraicheur

LES PILULES ROUGES GAGNENT LA CONFIANCE DE NOS MAISONS D'EDUCATION.

Les Religieuses de nos Couvents les donnent à leurs Elèves faibles et débiles, et obtiennent des résultats qui les étonnent et les émerveillent.



On ne saurait conseiller aux femmes que souffrent, trop de prudence, une surveillance trop scrupuleuse dans le choix des remèdes, qu'à certaines époques elles sont presque invariablement appelées à prendre, et dans les traitements qu'il leur faut suivre pour régulariser le fonctionnement de l'organisme et pour traverser les périodes critiques de la jeunesse et de l'âge mûr.

Une médication spéciale est presque indispensable pour surmonter les faiblesses qui surviennent dans ces circonstances et, en tout cas, elle est constamment utile pour faciliter l'œuvre de la nature et lui enlever toute action pénible pour la femme.

C'est le moment de choisir à bon escient et de frapper à la bonne porte. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, exposé les vertus médicales et les effets merveilleux des PILULES ROUGES de la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE.

Nous avons indiqué les grands avantages qu'offre le système de consultations gratuites organisé par la compagnie et permettant aux femmes malades de profiter des conseils des Médecins Spécialistes éclairés qui peuvent les instruire sur la nature de leur maladie, sur le traitement à suivre, sur le mode d'utilisation de ces fameuses PILULES ROUGES dont l'effet est merveilleux pour les femmes faibles et délicates.

Et surtout, nous avons cité déjà, par milliers, les témoignages des malades qui avaient été guéries et qui proclamaient les effets prodigieux de ce précieux remède.

On a pu apprécier, par le ton même de ces nombreuses lettres, ce qu'elles avaient de sincère, de spontané, de cordial, de pathétique.

Celles qui ont écrit ces lettres sont des femmes qui ont souffert, qui ont subi la torture des maladies de leur sexe, qui se sont vues à deux doigts des opérations les plus douloureuses, qui ont pu apercevoir réellement brandi devant elles le bistouri du chirurgien, le scalpel de l'opérateur, mais qui ont échappé à cet atroce cauchemar parce qu'un jour leur bonne étoile a fait tomber sous leurs yeux le nom et l'adresse des Médecins Spécialistes de la Cie Chimique Franco-Américaine. Elles ont cru et elles ont été guéries. Elles sont sorties de l'obsession de l'acier et, doucement, tranquillement, par degré, grâce à l'influence et à l'action bienfaisante des Pilules Rouges, elles ont vu s'écarter la douleur, revenir la force, la joie, la tranquillité.

On ne doit donc pas s'étonner si leurs lettres, si leurs certificats respirent cet enthousiasme, cet élan débordant.

Celles-là seules qui avaient le pied dans le gouffre peuvent remercier avec autant d'effusion leurs sauveurs!

Mais le feu même, la chaleur de ces attestations peut quelquefois paraître suspect; on peut y soupçonner plus de sentiment que de fonds, plus d'exaltation que de réalité.

Aussi, n'est-il pas mauvais de mettre à côté de ces certificats, si respectables et si précieux qu'ils soient, d'autres témoignages qui empruntent une plus haute valeur encore au caractère sacré des personnes qui les ont délivrés, à la position qu'elles occupent, à leur dévouement, à leur philanthropie, à leur absence de toute teinte de sympathie personnelle ou d'entraînement au contact des idées du dehors.

S'il y a quelque chose qui fasse honneur à notre Canada, qui lui donne un lustre, un éclat incomparable, ce sont bien ces maisons d'éducation féminine, ces couvents dont la tenue et dont la valeur éducationnelle sont renommées dans le monde entier.

En dehors de leurs mœurs religieuses dont nous n'entreprendrons pas de faire l'éloge, les couvents canadiens sont fameux dans toute l'Amérique par la haute instruction des SŒURS qui y enseignent, par les soins spéciaux apportés à l'éducation morale et physique, par l'observation des sages prescriptions de l'hygiène la plus stricte.

Les Sœurs dévouées qui sont à la tête de ces institutions, sont plus que mères; ce sont des femmes remarquables, des femmes supérieures joignant à la plus profonde piété, aux plus hautes vertus, une connaissance intime de la vie, un souci constant du bien-être matériel, comme de la santé morale des jeunes filles qui leur sont confiées, pour en faire des femmes utiles à la fois à la société et au pays.

On comprendra alors sans peine quel prix s'attache au témoignage suivant qu'ont reçu, d'un des couvents les plus connus de la Province, les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Ce témoignage est publié en toutes lettres, mais par respect et par délicatesse pour les personnes qui nous l'ont fourni, les signatures sont omises:

SAINT-HYACINTHE, 17 décembre 1902.

"Nous avons les plus grands éloges à faire des PILULES ROUGES. Plusieurs de nos Sœurs et élèves, épuisées et fatiguées, en ont pris et se sont bientôt trouvées ranimées et plus fortes. C'est le tonique le plus puissant que nous ayons usé."

Les Religieuses de.....................

Nous ne voulons certainement pas commenter ce document émanant d'une source aussi élevée; nous nous ferons un scrupule d'y ajouter le moindre mot qui en déflorerait la simplicité, l'exactitude et la force. Ce sont là des faits, une attestation nette, et il n'y a rien à ajouter, sauf ceci:

Que les femmes qui souffrent et qui auraient encore une arrière-pensée, une aversion, un scrupule à se soumettre au traitement des Pilules Rouges, se disent:

Voici des sœurs, des religieuses admirables de sagesse et de dévouement, des femmes instruites, à même de prendre des conseils des sommités de la science médicale. Elles ont non seulement charge d'âme sur les jeunes filles qui leur sont confiées, mais elles ont encore une responsabilité absolue, complète de leur existence et de leur santé.

Et les sœurs leur donnent des Pilules Rouges.

Et les sœurs affirment que les résultats sont très satisfaisants;

Et les sœurs disent que les personnes faibles recouvrent leurs forces après avoir pris les Pilules Rouges;

Et les sœurs déclarent que le teint renaît chez les jeunes filles pâles après avoir fait usage des Pilules Rouges.

Et cette expérience n'est pas d'hier seulement, elle s'étend sur des années;

Voyons, peut-on demander quelque chose de plus, peut-on se fermer les yeux et se boucher les oreilles devant des témoignages aussi décisifs?

Femmes pâles, femmes faibles et nerveuses, femmes qui sentez les approches de l'âge critique, n'hésitez plus un instant; rendez-vous à l'évidence; vous pouvez être sauvées et votre seule chance de salut est dans les Pilules Rouges.

Elles guérissent le beau mal, les troubles du retour de l'âge, les irrégularités, les pertes anormales, le mal de reins, les douleurs dans le bas-ventre et dans les côtés, les palpitations du cœur, les tiraillements d'estomac, les étourdissements, la perte de sommeil et la perte d'appétit, le mal de tête, les enflures des jointures, la froideur des pieds et des mains, et enfin tous ces symptômes provenant de l'anémie, du beau mal, du retour de l'âge et de toutes ces maladies particulières aux femmes et aux jeunes filles.

Les Pilules Rouges se vendent chez tous les marchands de remèdes. Elles sont aussi envoyées par la malle dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, sur réception du prix, 50 cts la boîte ou six boîtes pour $2.50.

Adressez vos lettres:

CIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE

274, RUE ST-DENIS, MONTRÉAL.



La rumeur populaire qui s'égare si souvent dans ses haines, se trompe rarement lorsqu'il s'agit de remercier et de bénir.

Pierre Loti.

Feuilleton de L'ECHO du MANITOBA

A l'Ombre du Gibet

11 VII—(Suite)

La réponse au bourguignon

—Sur votre parole d'honneur, sire ?

—Ma parole est mon honneur, maître François ; eh bien ?

A ce moment, il plut au ciel que Catherine, assise sur la terrasse et souriant de l'adoration qu'elle lisait dans les yeux de Noël le Jolys, eût trouvé l'air qu'elle cherchait et se mit à chanter. C'était un air bizarre et plaintif, tendre comme une mélopée ancienne, et les paroles étaient celles mêmes du poète torturé qui, en les entendant, sentit un espoir nouveau emplir son cœur.

—Eh bien ! dit le roi, tu réclamais la lune, je te la donne.

—Et je l'accepte de vos mains ! dit hautement Villon. Donnez-moi mes sept jours de splendeur, quand je devrais mourir, au bout, de la mort d'un chien. Je montrerai à la France et à Elle ce qu'il y a au fond du cœur du pauvre rimeur.

Louis applaudit, claquant joyeusement ses mains maigres l'une contre l'autre :

—C'est parlé en homme ! Mais rappelle-toi qu'un marché est un marché. Si tu ne réussis pas à gagner la dame, il te faut, avec l'aide du ciel, te conserver pour la potence. Pas de suicide, pas de subterfuge, pas de recours à la complaisance d'un ami. Je te donne la lune ; mais je veux le prix que j'en demande.

Villon sentait, à présent, le sang courir, ardent, dans ses veines et il répondit d'une voix ferme :

—Sire, j'observerai nos conventions. Donnez-moi ma semaine pour essayer, et, si je n'en tire pas tout le parti qu'il faut, je mériterai la mort à laquelle vous me vouez.

Comme il achevait ces paroles, l'air retentit du vacarme des trompettes et le tranquille jardin fut envahi par Tristan l'Ermite et une troupe de soldats qui escortaient un gentilhomme de haute taille, que sa cotte d'armes faisait deviner pour le héraut de Bourgogne. La nouvelle de sa venue s'était propagée dans tout le palais et, sur la terrasse, se pressa bientôt une foule de dames et de courtisans anxieux d'entendre ce que l'envoyé de l'ennemi avait à dire, et quelle réponse le roi ferait. Louis s'assit sur le banc de marbre, auprès de la statue de Pan, et il fit asseoir Villon près de lui.

—Ecoutez bien les paroles de cet homme, monseigneur le Connétable, murmura-t-il.

Puis, se tournant vers le resplendissant héraut :

—Votre message, seigneur ?

Le héraut fit quelques pas vers le monarque et parla d'une voix claironnante :

—Au nom du duc de Bourgogne, de ses alliés et de ses frères d'armes, assemblés solennellement autour des murs de Paris pour en faire le siège, nous sommons ici Louis, roi de France, de rendre cette ville sans conditions et de se livrer lui-même, confiant en la miséricorde de notre maître.

Le roi croisa les mains sur ses genoux, et pencha de côté sa tête, comme un oiseau inquiet :

—Et si nous refusons, seigneur ?

Le héraut répondit aussitôt :

—Les pires désastres de la guerre, de l'incendie, des massacres, et de la famine, des ruisseaux de sang répandu et d'énormes quantités d'or à verser et, pour vous-même, aucun espoir de pardon.

—De bien grands mots, ricana le roi.

—Précurseurs de grandes actions, répondit fièrement le héraut.

Villon avait écouté comme on écoute dans un rêve, presque inconscient de ce qui se passait. Parmi les dames qui se pressaient sur la terrasse, Catherine se distinguait par sa jeunesse et sa beauté, et, vers elle, les yeux du poète se tournaient pleins d'adoration. Les querelles des grands princes, les destinées de la France lui étaient pour l'instant, indifférentes. Il oublia ses hautes ambitions, sa foi croissante en sa mission. Il savait seulement qu'un grand prix était là, tentant, à portée de sa main, s'il conquérait celle dont son cœur désirait l'amour. Louis interrompit cette rêverie :

—Le comte de Montcorbier, Connétable de France, est mon conseiller. Par sa voix, s'exprimera ma pensée. Parlez, ami, et donnez à ce messager sa réponse.

Il tira Villon par le bras, et Villon se tourna vers lui, confondu :

—Comme il me plaira, sire ?

—Oui, va donc, va donc... Si Villon était roi de France !... répondit impatiemment le roi.

Villon se leva et s'avança vers le héraut. Une farouche exaltation l'enflammait. Il lui sembla qu'il était le souverain du monde et qu'en ses mains, il tenait les balances qui décident des destinées des nations. Il avait toujours rêvé de grands exploits qu'il accomplirait, et voilà que les exploits lui devenaient possibles : du moins, il s'efforcerait de les accomplir. Il regardait bien en face le visage impassible du héraut ; mais, dans son cœur, c'était pour Catherine qu'il parlait :

—Héraut de Bourgogne ! Au nom de Dieu et du roi, je t'ordonne de retourner vers ton maître et de lui dire ceci : "Les rois sont grands aux yeux de leurs peuples ; mais les peuples sont grands aux yeux de Dieu, et c'est le peuple de France qui te répond par ma voix. Le peuple de Paris n'est pas si dénué d'esprit qu'il s'effraie d'entendre le croassement des corbeaux bourguignons. Nous avons des vivres, nous sommes bien armés. Nous sommes commodément et chaudement abrités derrière nos murs solides et nous nous rions de votre siège. Mais quand nous autres, qui mangeons, aurions faim ; quand nous, qui buvons, aurions soif ; quand nous, qui sommes ardents, serions glacés, quand il n'y aurait plus ni pain dans la huche, ni soupe dans la marmite, ni étincelle dans l'âtre, notre réponse au Bourguignon rebelle serait la même. Vous heurtez à nos portes ; prenez garde qu'elles ne s'ouvrent et que nous ne sortions parler à notre ennemi sur le seuil. Nous nous rendons défi pour défi, menace pour menace, coup pour coup. Voilà notre réponse et notre épée hors du fourreau. Dieu et saint Denis pour le roi de France !

Il avait tiré son épée et la levait bien haut, resplendissante au soleil. L'ardeur de ces paroles était contagieuse et chaque soldat présent retira sa lame la pointa vers le ciel, tandis que le cri de Villon était répété par des centaines de lèvres. Au moment où le héraut s'en allait, Catherine descendit vivement les marches de la terrasse et s'agenouilla devant Villon.

—Monseigneur, dit-elle, par ma bouche, les femmes de France vous remercient de ces paroles vaillantes.

—Madame, que signifie ? questionna Louis, sardonique.

La jeune fille se releva, regardant Villon en face avec des yeux qui reflétaient l'admiration qu'elle lisait dans les siens :

—Cela signifie, sire, qu'un homme est venu à la cour.

VIII

La chronique de Dom Gregoire

Il est particulièrement regrettable que les matériaux et documents nécessaires pour reconstituer la vie de maître François Villon soient si peu nombreux et si peu importants, tellement qu'au point de vue historique on peut presque dire qu'ils n'existent pas. Nous sommes, cependant, sommairement renseignés sur l'enfance et la jeunesse de maître François, en partie grâce à diverses confessions et indications qu'il donne lui-même au cours de ses œuvres et qu'on doit interpréter avec une certaine réserve et beaucoup d'indulgence, en partie grâce à des mentions occasionnelles faites par des gens qui ne paraissent guère avoir porté dans leur cœur le poète vagabond. Mais, de la vie qu'il mena dans les quelques jours dont nous nous occuperons, il y a peu à trouver alors qu'il y a beaucoup à désirer.

On peut expliquer de mille façons le silence de Commines, peut-être jalousie professionnelle d'un ministre pour un autre qui, dans un si court espace de temps, fit si bien tant de choses, peut-être ignorance des faits exacts de la cause, car il est à peu près certain que le roi Louis garda pour lui le secret de la plaisanterie et de ses suites, peut-être aussi Commines comprit-il que son esprit froid et positif était peu qualifié pour la relation convenable d'une aventure si fantastique et orientale.

Nous serions dans un inextricable embarras, à vrai dire, si nous n'avions pas le Poitou et son abbaye de Bonne-Aventure, dont la bibliothèque, fort heureusement, est riche en manuscrits relatifs à l'histoire de cette période, et riche surtout de cet inappréciable manuscrit de dom Grégoire qui, traitant en général de l'histoire ecclésiastique du Poitou au quinzième siècle, s'occupa si particulièrement et libéralement de la vie de maître François Villon, parce que, dans sa vieillesse, maître François Villon fut un si excellent bienfaiteur de son église. Et c'est fâcheusement à bon droit qu'on peut dire qu'il s'en occupa, car le temps a quelque peu maltraité les délicats parchemins sur lesquels le bon dom Grégoire enregistrait, avec de considérables longueurs, ses pensées et ses opinions à propos des faits, trop peu nombreux, qu'il condescendit à transmettre à la connaissance de la postérité. Maints fragments de parchemin sont arrachés du rouleau de son ouvrage, et, malheureusement, la plus grande lacune de l'histoire se trouve précisément au point où notre héros se trouva si soudainement et si étrangement en la faveur du roi et si soudainement et si étrangement en celle de la dame qu'il aimait.

Dans tout cela, nous discernons vaguement, comme on aperçoit des objets dans le brouillard, que maître François Villon, étant comte de Montcorbier, donna la preuve qu'il n'était guère au-dessous de la haute opinion qu'il avait de lui-même et qu'il avait fait connaître à son insu à son souverain déguisé. Mais les pages dans lesquelles dom Grégoire relate longuement et exactement tout ce que fit, dit et pensa maître François Villon pendant son extraordinaire stage, sont malheureusement perdues pour l'abbaye de Bonne-Aventure et, en conséquence, pour le monde. Pas moins de six folios, consacrés par la plume minutieuse de dom Grégoire à cette époque mémorable, ont été arrachés du précieux manuscrit. Le gardien de la bibliothèque de l'abbaye vous dira, avec des larmes dans les yeux, que ces pages ont disparu pendant les orages et les catastrophes de la Révolution. De quelque façon que la chose se soit faite, les pages sont perdues et, en ce qui nous concerne, elles ne nous préoccuperont plus.

Mais il nous est quand même possible, d'après les exposés subséquents de dom Grégoire et d'après certaines traditions qui s'attardent encore ici et là dans certains coins écartés du Poitou, de rassembler des matériaux suffisants pour déterminer, avec une exactitude apparente, ce que maître François Villon accomplit, étant comte de Montcorbier, pendant les sept jours de splendeur que la fantaisie de son roi lui accordait. Nous tenons pour certain que le monarque trouva en lui un admirable conseiller, réfléchi, rusé et judicieux, et qu'au cours de ses fonctions, Louis suivit ses conseils avec une fidélité qui, si elle était à vrai dire fondée sur une obéissance superstitieuse aux décrets des astres, était entièrement justifiée par le bon sens, la prévoyance et l'étonnante connaissance du cœur humain que montrait le Grand Connétable. Nous savons aussi qu'il ne montra pas moins d'habileté comme soldat que comme homme d'Etat, aussi capable de prééminence dans les arts de la guerre que dans ceux de la paix.

Pendant que notre poète jouait ces deux rôles, il menait si habilement ses affaires qu'il semblait à tous n'en jouer qu'un : celui du courtisan brillant et magnifique. Si ses matinées étaient d'abord réservées à des consultations avec le roi et les principaux officiers du roi, ensuite à la confirmation d'édits et à la promulgation de lois tendant toutes à soulager la condition et à alléger le fardeau du peuple de Paris, ses après-midi et ses soirées étaient entièrement consacrées aux plaisirs et aux passe-temps d'un noble personnage. On nous parle de réceptions et de divertissements, de banquets, de festins, de bals, de mascarades, de spectacles, chacun paraissant être le dernier mot de la plus somptueuse ingéniosité jusqu'à ce qu'il soit éclipsé par le suivant, plus splendide encore. Et c'est de ce rôle que le comte de Montcorbier voulait, dans un but spécial, tirer le plus grand parti possible. Sur ses indications, semble-t-il, de nombreux émissaires quittèrent Paris et cherchèrent refuge dans les lignes du duc de Bourgogne, prétendant déserter la cause perdue du roi de France et répétant tous le même récit aux oreilles crédules de l'ennemi : que le nouveau favori de Louis XI était un dissipateur et un fou, qui n'avait d'autre souci que de rimer des rondeaux, accorder des luths, vider des flacons et presser le bout des doigts des dames en dansant. Tous ces raconteurs, nous assure-t-on, produisirent sur l'esprit du duc de Bourgogne, l'effet que désirait Villon, et amenèrent les résultats que, par bonheur, il nous est donné de connaître, car le manuscrit de dom Grégoire, par une rare chance, reprend au matin du septième jour de la semaine où Villon fut en charge.

Nous apprenons, de plus, — car dom Grégoire, bien qu'homme d'Eglise, semble avoir, dans son cœur, un coin d'indulgence pour les amours de ses personnages, — que, pendant ces sept jours, l'amitié de Villon et de Catherine fit de rapides progrès et que la cour entière observait avec intérêt, et messire Noël le Jolys avec une fureur croissante, l'aurore d'une grande et belle passion. Mais il faut croire que maître Villon, soit par crainte de se risquer trop tôt, soit par désir de garder, pour l'extrême fin, le meilleur moment de sa puissance, ne fit aucune tentative directe pour déclarer ses sentiments ou apprendre directement en quelle situation il se trouvait dans le cœur de dame Catherine jusqu'au jour, qui était le dernier, où il lui serait possible d'assurer son salut.

IX

Si j'allais mourir demain

Au septième jour de la semaine féerique, la gloire de Villon fut à son apogée. Aucune plus belle journée n'avait encore agrémenté ce radieux mois de juin, aucune plus splendide fête n'avait marqué le règne illustre du nouveau Grand Connétable. Pantomimes guerrières, fontaines de vin, distributions de victuailles, cavalcades fantasques, danses grotesques : toutes somptueuses mascarades, auxquelles se délectait le quinzième siècle, étaient offertes à profusion pour séduire l'imagination et gagner le cœur du peuple de Paris. Mais le triomphe suprême était le grand festival qu'avec la permission royale le Grand Connétable donnait, dans le parterre des roses : une mascarade magnifique à la manière italienne, à laquelle étaient conviés tous ceux qui appartenaient à la cour. Cette fête, qui commençait au coucher du soleil, devait surpasser toutes les cérémonies de cour par la splendeur des costumes, la magnificence de son faste, la richesse et la profusion étalées sous les yeux des invités.

La tombée de la nuit approchait et Villon était avec le roi dans la petite salle de la tour grise, d'où Louis aimait à suivre les mouvements des corps célestes. Sur la table devant laquelle le roi et Villon étaient assis, une vaste carte des environs immédiats de Paris était étalée et, de l'autre côté, se trouvaient trois des plus fidèles capitaines du roi : le seigneur du Lau, le seigneur Poncet de Rivière et le seigneur de Nantouillet.

Villon expliquait au roi et à ses conseillers militaires un plan qu'il avait mûri dans son esprit au cours de la semaine écoulée, plan qui devait amener la défaite de l'ennemi, et pour la réalisation duquel le festival de ce soir servait de trompe-l'œil. Villon indiquait, sur la carte, un point qui représentait, pour lui, un endroit des plus familiers, un repli de terrain dans la contrée onduleuse, où, étant enfant, il allait jouer, se cacher, cueillir des fleurs sauvages et s'imaginer, tour à tour, qu'il était un brigand, un grand capitaine, ou un prince Charmant, — toutes les milles illusions de l'enfance.

—C'est là, sire, disait-il. Si nous pouvons attirer les Bourguignons dans ce trou, la journée est à nous. Derrière la pente, au-dessus, on peut dissimuler un millier d'hommes.

—Etes-vous sûr de la conformation du pays ? demanda Poncet de Rivière, en se penchant sur la carte.

—Sûr ! répondit Villon vivement. J'y ai fait l'école buissonnière quand je n'étais pas plus haut que votre épée.

—Le plan semble réalisable, sire, dit Nantouillet, qui s'exprimait en homme qui pèse sur ses paroles.

Villon releva la tête et dit, en guise d'excuse plaisante :

—Vous pouvez croire que je ne suis qu'un soldat novice, et cependant j'ai, toute ma vie, pratiqué la stratégie.

—Monseigneur, répondit du Lau, approbateur, vous raisonnez comme un vétéran.

Flatté par ces éloges, Villon se tourna vers le roi :

—Sire, j'ai fait courir partout le bruit que Votre Majesté donne une fête, ce soir. Tandis que le duc de Bourgogne nous croira en train de nous divertir, nous ferons une sortie par la porte Saint-Antoine. Nous enveloppons les sabots de nos chevaux, et ni les étriers, ni les brides ne cliquèteront. Nous nous glisserons à travers la nuit, comme des ombres. Au carrefour, quelques-uns d'entre nous simuleront une attaque sur la gauche de l'ennemi et battront en retraite pour l'attirer dans l'embuscade et, comme je l'espère, à la défaite. A neuf heures, messeigneurs ! Et au revoir !

D'un geste, il leur donnait congé ; les trois capitaines saluèrent alors le roi et son ministre et sortirent.

Comme le bruit de leurs pas se perdait dans les profondeurs de la tour, Villon se tourna vers le roi.

—Si le duc de Bourgogne donne dans mon piège, dit-il, les hommes m'appelleront un grand capitaine pour l'avoir vaincu. Et, cependant, il n'y a là que le souvenir d'un coin de pays où j'ai joué dans mon enfance. Etrange que le lieu de récréation d'un gamin devienne un Golgotha de tombeaux et de gloires.

—Où as-tu donc appris la sagesse ? s'écria le roi d'un ton enjoué et frappant légèrement sur l'épaule de Villon, d'un geste familier.

—A l'école des espoirs déçus. Quand j'étais... ce que j'étais, je croyais encore que cette mauvaise carcasse emmaillotait une âme romaine. Dans la pompe de mon grabat, je rêvais de splendeurs olympiennes. Et les rêves se sont réalisés !

—Tu es un être surprenant. En une semaine, tu m'as rendu plus populaire que je n'avais su l'être depuis mon avènement. A la cour, dans les camps, au Conseil, les gens s'accordent à t'appeler phénix.

—Je suis un homme du peuple et je sais ce qu'il faut au peuple. Il y a une semaine, le bon peuple de Paris n'était pas d'une loyauté absolue envers le trône : j'abroge les droits sur le vin et, aujourd'hui, on claque des mains en criant : "Vive le roi !" à tue-tête. Il y a une semaine, vos soldats se mutinaient parce qu'ils étaient mal nourris, mal vêtus et jamais payés. Je leur donne leur content, je les habille convenablement et, aujourd'hui, Votre Majesté a une armée qui me suivrait au diable si je sifflotais un air de marche.

—Mais, pendant ce temps, le sablier se vide. Ton cœur chancelle-t-il ? Ton pouls faiblit-il ?

—Pas le moins du monde. J'ai été, sans discrédit, transféré de la taverne au palais et, si les choses en viennent au pire, je pourrai dire avec César mourant : "Applaudissez-moi !"

Le roi eut un rire sardonique.

—Les choses en viendront-elles au pire ? siffla-t-il. Où en est ta cour avec la belle Catherine ?

Un sourire voltigeait encore sur les lèvres de Villon, quand il répondit :

—Sire, aucun homme ne peut se vanter de connaître le cœur d'une femme, et, cependant, j'ai bon espoir.

—Mais si tu échoues ? insista le roi.

Le sourire de Villon se fit plus philosophe. Au fond de son cœur, il se sentait plein de confiance ; cependant, il parla avec circonspection :

—Quoi qu'il en soit, quand, demain, la lune inconstante allumera son pâle feu à l'âtre du ciel, je serai bien tranquillisé. Mais, en tous les cas, vous m'avez donné une semaine royale ; j'en ai tiré tout le parti que j'ai pu, j'ai vécu un millier de vies, mangé ma part de gateau jusqu'à la dernière miette et je sais ce que c'est que le pouvoir.

—Tu parles comme si tu avais régné un siècle, dit Louis en riant.

Villon devint silencieux :

—Un homme peut vivre un millier d'années et ne compter guère, à la fin, que pour ce qu'il aura mangé plus que les autres. Tandis qu'avoir extrait toute la douceur et respiré tout le parfum d'une heure unique, avoir profité de toutes les possibilités qu'elle offrait, c'est vivre grandement, bien que ce ne soit pas vivre longuement, et une fin est une fin, qu'elle vienne avec les talons ailés d'une semaine ou avec la béquille branlante d'un siècle.

Louis se rejeta en arrière et regarda son compagnon avec étonnement :

(A suivre)



Résumé des Règlements concernant l'exploitation des minéraux sur les terrains de la Puissance au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest, et le Territoire du Youkon.

CHARBON.—Les terrains houillers peuvent être achetés au prix de $10 par acre pour le charbon mou, et de $20 pour l'anthracite.

Nul individu, nulle compagnie ne peut acquérir plus de 320 acres.

Un droit régalier s'élevant à 10 centins par tonne de 2,000 livres sera perçu sur l'extraction totale.

QUARTZ.—Toute personne âgée d'au moins dix-huit ans, et toute compagnie par actions détenant un certificat de mineur libre, peut obtenir l'inscription d'un emplacement minier.

Un certificat de mineur libre s'obtient pour une période de une ou plusieurs années, mais pas plus de cinq, moyennant payement à l'avance de $10 par année pour un particulier, et de $50 à $100 par année pour une compagnie, suivant son capital.

Un mineur libre qui a découvert des minéraux dans un terrain, peut localiser un "claim" de 1,500 x 1,500 pieds, en le délimitant par deux poteaux légaux, portant avis de localisation, chaque poteau étant placé à une des extrémités de la direction suivie par le filon ou la veine.

Le "claim" devra être enregistré dans un délai de quinze jours, s'il est situé dans un rayon de dix milles d'un bureau d'enregistrement minier ; il est alloué un jour de plus par distance supplémentaire de dix milles ou fraction. Le prix pour l'inscription d'un "claim" est de $5.00.

Il devra être dépensé au moins $100 par an sur le "claim", ou la dite somme sera versée au greffier des mines en remplacement. Lorsque le locataire d'un "claim" a dépensé ou payant une somme totale de $500, il peut, après arpentage fait, et en se conformant aux autres conditions requises, acheter le dit terrain à raison de $1 de l'acre.

Le Ministre de l'Intérieur peut accorder la permission de louer des claims contenant du fer, du mica, et aussi du cuivre dans le Territoire du Yukon pour une étendue ne dépassant pas 160 acres.

La patente pour location minière doit spécifier le paiement d'un droit sur les ventes, n'excédant pas cinq pour cent.

Placers miniers, au Manitoba, et les Territoires du Nord-Ouest, mais non le Territoire du Yukon.—Les "claims" de placers miniers sont généralement de 100 pieds carrés ; droit d'entrée, $5,00, renouvelable annuellement. Pour la Rivière Saskatchewan Nord, les claims sont, soit des droits de banc ou des droits de rives : les premiers sont de 100 pieds de longueur et s'étendent entre l'étiage des hautes et basses eaux. Les derniers comprennent la fouille des bancs, mais s'étendent de l'autre côté jusqu'à la base de la falaise ou berge, sans toutefois dépasser 1,000 pieds. Là où l'on se sert des machines à vapeur l'on peut obtenir des claims de 200 pieds de largeur.

Dragage dans les rivières du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest à l'exception du Territoire du Yukon.—Un mineur libre ne peut obtenir que deux locations de cinq milles chaque pour un terme de vingt ans dont le renouvellement est à la discrétion du Ministre de l'Intérieur.

Les droits du locataire sont restreints au lit submergé de la rivière ou bancs en dessous de l'étiage des basses eaux, et sont sujets aux droits possédés par toute personne qui pourrait avoir reçu l'autorisation de draguer les bancs ou posséderait des claims de rivage, excepté sur la Rivière Saskatchewan, où le locataire peut draguer jusqu'à la marque d'étiage des hautes eaux sur chacun de ses emplacements.

Le locataire devra avoir une drague en opération dans l'intervalle d'une saison à dater de la location, pour chaque cinq milles, mais lorsqu'une personne ou compagnie a obtenu plus d'un emplacement, il sera suffisant de posséder une drague pour chaque quinze milles ou fraction. La rente annuelle pour chaque mille de rivière louée est de $10. Un droit s'élevant à deux et demie pour cent sera perçu sur le rendement aussitôt qu'il excèdera $10.000.

Dragage dans le territoire du Yukon.—Six permis de cinq milles chaque peuvent être accordés à un mineur libre pour une période de vingt ans, également renouvelable.

Les droits du locataire sont restreints au lit ou bancs de la rivière submergés aux basses eaux, cette limite devant être déterminée par l'étiage des eaux au 1er août de l'année dont date le permis.

Le locataire devra avoir une drague en opération dans l'intervalle de deux années à dater du permis et une drague pour chaque cinq milles dans l'espace de six ans de la même date. Prix du loyer, $100 par mille pour la première année et $10 par mille pour chaque année subséquente. Droit, dix pour cent, à percevoir sur le rendement dès qu'il dépasse $15,000.

Placers miniers dans le Territoire du Yukon.—Les claims de ruisseaux, torrents, rivières et de collines ne devront pas excéder 250 pieds de longueur, à mesurer sur la ligne de base ou suivant la direction générale du cours d'eau, la profondeur variant de 1,000 à 2,000 pieds. Tous les autres claims miniers devront être de 200 pieds carrés.

Les claims seront indiqués par deux poteaux légaux, un à chaque extrémité, qui porteront avis. L'entrée doit être obtenue dans un délai de dix jours si le claim se trouve dans un rayon de dix milles du bureau du greffier des mines. Une journée supplémentaire sera allouée pour chaque dix milles de distance en plus, ou fraction.

Toute personne ou compagnie qui jalonne un claim doit être détenteur d'un certificat de mineur libre.

Celui qui découvre une nouvelle mine a droit à un claim de 1,000 pieds en longueur, et si le parti se compose de deux personnes, la longueur du claim sera de 1500 pieds en tout, et il sera ne prélevé aucun droit régalien sur le rendement du dit claim ; le reste du parti n'aura droit qu'aux claims réguliers.

Droit d'entrée, $15. Droit régalien s'élevant à deux et demie pour cent de la valeur de l'or expédié en dehors du Yukon, payé au Contrôleur.

Aucun mineur libre ne devra obtenir la concession de plus d'un claim minier sur chaque cours d'eau particulier, mais le dit mineur peut se procurer un nombre illimité de claims en les achetant ; des mineurs libres peuvent également exploiter leurs claims en société pourvu qu'ils en donnent avis et payent un droit de $2. L'on peut abandonner un claim sur un cours d'eau, en en donnant avis et payant les droits.

Il doit être fait chaque année sur un claim, de l'ouvrage pour au moins $200, ou en remplacement, un paiement doit être fait au greffier des mines chaque année, se montant, pour les trois premières années à $200 et ensuite à $100 par année.

L'on doit chaque année se faire délivrer un certificat constatant que l'ouvrage requis a été fait, ou le droit payé ; à défaut de quoi, le claim sera considéré comme abandonné et sujet à être occupé et loué par un autre mineur libre.

Les limites d'un claim peuvent être déterminées de façon absolue en le faisant arpenter et en publiant l'avis dans la Gazette Officielle du Yukon.

Exploitation Hydraulique des Mines dans le Territoire du Yukon.—Des emplacements convenables pour l'exploitation hydraulique minière, ayant de un à cinq milles de front, et une profondeur de un ou plusieurs milles, peuvent être loués pour vingt ans, pourvu que le terrain ait été exploré par l'applicant ou par son agent ; qu'il soit reconnu impraticable comme placer minier, et qu'il ne renferme dans ses limites aucun claim minier déjà enregistré. Un loyer de $150 pour chaque mille de front et un droit régalien de deux et demie pour cent sur la valeur de l'or expédié hors des Territoires seront prélevés. Les opérations devront être commencées dans l'intervalle d'un an à dater de l'obtention du permis et il ne pourra pas être dépensé moins de $5,000.

Le permis ne comprend pas les métaux vils, le quartz et le charbon, et spécifie que tous terrains non exploités pourront être repris pour les fins de culture ou de construction.

PETROLE.—Tous les terrains de la Puissance, sans affectation dans le Manitoba, les Territoires du Nord Ouest, et le Territoire du Yukon, sont libres pour exploration concernant le pétrol, et le ministre de l'Intérieur peut mettre en réserve pour tout individu ou compagnie ayant des machineries sur le terrain exploré une étendue de 640 acres. Dans le cas où l'explorateur découvrirait du pétrole en quantité payante, et établirait de façon satisfaisante une telle découverte, une étendue ne dépassant pas 640 acres, et comprenant les puits à pétrole et tels terrains qui pourront être fixés pourra être vendue au dit individu à raison de $1 de l'acre, sujet à un droit régalien dont le montant devra être déterminé par ordre en conseil.

Ministère de l'Intérieur, Ottawa, 28e jour de février, 1903.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

Le Nord-Ouest Canadien

REGLEMENTS DE HOMESTEAD.

Toute section portant un No pair des Terrains de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'exception des sections numéro 8 et 26, de celles déjà prises comme homestead, ou de celles réservées comme terres à bois pour les colons, ou pour toute autre fin, peuvent être prises comme homestead par toute personne, chef de famille ou toute personne mâle agée de plus de 18 ans, chaque homestead étant de l'étendue d'un quart de section comprenant 160 acres, plus ou moins.

ENTREE.—L'entrée peut être faite personnellement à l'agence locale pour le district dans lequel est situé le terrain ou si l'applicant le préfère il peut en faisant application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, au Commissaire d'Immigration à Winnipeg ou à l'Agent Local pour le district être autorisé à faire son entrée par l'intermédiaire d'une autre personne.

Le prix d'entrée pour un homestead dans les conditions ordinaires est de $10.

CONDITIONS A REMPLIR.—Un colon à qui une entrée de homestead a été accordé est tenu de par les termes de la Loi sur les Terres de la Puissance et les amendements y ajoutés, de remplir les conditions requises d'après l'un ou l'autre des modes ci-après :

1.—Durant trois ans demeurer sur le terrain et le cultiver au moins six mois chaque année.

2.—Si le père (ou la mère, le père étant mort) de la personne qui a pris un homestead réside sur une ferme dans le voisinage du dit homestead le colon satisfera aux exigences de la loi s'il demeure avec son père ou sa mère.

3.—Si un colon a obtenu la patente pour son homestead ou un certificat de délivrance de la dite patente, contresignée suivant les prévisions de cette Loi, et a obtenu une entrée pour un second homestead, il satisfera aux conditions de résidence imposées par la Loi, en résidant sur son premier homestead, si le second se trouve dans les environs du premier.

4.—Si le colon a sa demeure permanente sur une terre qu'il cultive et qui lui appartient dans le voisinage de son homestead il satisfera à la loi en y demeurant.

Le terme "environs" employé ci-dessus, désigne le même township ou un township adjacent ou joignant à l'angle.

Un colon qui se prévaut des conditions des clauses (2) (3) ou (4) doit cultiver 30 acres sur son homestead, ou en remplacement posséder 20 têtes de bétails, avec les bâtiments requis pour ces animaux, et de plus, avoir 80 acres convenablement clôturés.

Tout "homesteader" qui ne se conforme pas aux conditions requises par la loi des homesteads est exposé à se voir retirer son entrée de homestead, et le terrain susceptible d'être pris de nouveau.

DEMANDE DE PATENTE.—La demande de patente doit se faire au bout de trois ans en s'adressant à l'Agent local ou sous-agent ou à l'Inspecteur des Homesteads.

Six mois avant de faire cette demande le colon doit en donner avis par écrit au Commissaire des Terres de la Couronne à Ottawa.

Informations.—Les immigrants pourront se procurer à tous les bureaux des Terres de la Couronne toutes les informations concernant les terrains disponibles, comme homesteac. Il leur sera donné gratuitement tous les renseignements et l'aide nécessaires, en faisant la demande au Secrétaire du Département de l'Intérieur à Ottawa, au Commissaire de l'Immigration à Winnipeg, Manitoba, ou à tout agent des terres dans le Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, aussi toute information concernant le bois, le charbon, et tout autre minéraux, ainsi que copies des lois et des règlements. On peut obtenir aux mêmes endroits les mêmes renseignements concernant les Terres de la Couronne dans la Ceinture du chemin de fer du Pacifique Canadien dans la Colombie Anglaise.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B.—A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemins de fer ou des sociétés particulières.